



Construction d'une piscine sans enquête public

Par **boisjm66**, le **14/11/2007** à **21:41**

Bonsoir

J'ai notre maire qui a décidé avec le vote du conseil municipal de construire une nouvelle piscine.

le maire n'a pas soumis cette piscine à l'enquête publique.

peut-elle quand même construire cette piscine

quel peut être notre recours comment saisir ou faire annuler le projet, sachant qu'il existe déjà une piscine et que au surplus cette piscine va servir à Mr Lucas pour ses stages ou nageur professionnel

dans l'attente

bien cordialement